



**ACADÉMIE
DE STRASBOURG**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

Mesdames les proviseuses et messieurs les proviseurs
Mesdames les principales et messieurs les principaux
Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des
écoles
pour attribution

Mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés du premier et du second degré
Mesdames les directrices et monsieur le directeur des
centres d'information et d'orientation
pour information

Affaire suivie par :

Céline Schertzer

Tél. 03 89 21 56 34

Mél : celine.schertzer@ac-strasbourg.fr

52-54 avenue de la République
BP 60092
68017 Colmar Cedex

Colmar, le 6 novembre 2024

Objet : persévérance scolaire – circulaire sur la prévention et le traitement de l'absentéisme scolaire non justifié

Références :

- Articles D321-16, L131-1, L131-5, L131-8, L401-3, R131-6, R511-1 du code de l'éducation ;
- BOEN n°1 du 1^{er} janvier 2015 relatif à l'obligation scolaire ;
- Circulaire n°2013-142 du 15/10/2013.

La prévention et le traitement de l'absentéisme scolaire sont une de nos priorités. Elle commence dans les établissements où votre action vigilante est déterminante.

En 2023-2024, vos 2 246 signalements ont permis de mesurer le phénomène d'**absentéisme persistant**. Il touche tous les niveaux scolaires et âges (10,5% des absentéistes ont moins de 6 ans, 64 % entre 6 et 16 ans et 25,5% ont plus de 16 ans). Il faut agir avant que celui-ci ne s'installe.

Pour cela, j'entends fédérer une alliance éducative, associant les représentants légaux, les partenaires de l'École et les collectivités (service social de secteur, éducateurs AEMO, éducateurs PJJ...) et proposer une approche concertée. Elle **implique le repérage des premiers signes du décrochage et une intervention précoce** par des solutions adaptées, concrètes, qui sécurisent les parcours scolaires, en établissement pour commencer.

- Les **annexes 1 et 2** vous proposent la **procédure détaillée** à suivre selon votre type d'établissement.
- Le **glossaire (annexe 4)** joint décline en 12 mots-clefs ces procédures inscrites dans les missions de la vie scolaire. Ainsi unifiées, elles sont immédiatement mobilisables et lisibles.

Des initiatives pour les adapter à la réalité de vos territoires et construire des solutions inédites ne sont pas à exclure. Elles gagneront toujours à être connues : vous pouvez compter sur mon attention et l'appui de mes services.

C'est par cette approche, considérant chaque cas singulier, et par ce suivi rigoureux que nous pourrions agir concrètement contre l'absentéisme avant qu'il ne devienne décrochage.

Je salue votre engagement au service de l'assiduité des élèves, condition de possibilité de leur réussite.

**L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin**

Nicolas Feld-Grooten

PJ

Annexe 1 : « Guide des procédures écoles maternelles et élémentaires »

Annexes 1a et 1b : modèles d'avertissement et d'engagement

Annexe 2 : « Guide des procédures collèges et lycées »

Annexes 2a et 2b : modèles d'avertissement et d'engagement

Annexe 3 : annuaire des territoires de solidarité du Haut-Rhin

Annexe 4 : glossaire